

## Réunion du conseil municipal du 01 Décembre 2015

-----  
Présents : M.M. Patrick SCHWIRTZ M. Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE, adjoints, Mmes et M Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN ,Patricia GUILLAUME, Sébastien FOL, Magali GODARD, Antoine BEAU.

Excusés: Gérard GREFFE a donné pouvoir à Patrick SCHWIRTZ. Françoise CHARLEUX a donné pouvoir à Magali GODARD – Nolwenn BEROUJON a donné pouvoir à Dominique VACHEROT

Absent : David BURLE

Secrétaire de séance : Dominique VACHEROT

### **1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

### **2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : Néant

### **3. /DELIBERATION SUR LES PEUPLIERS :**

M. Patrick SCHWIRTZ revient sur la délibération concernant les peupliers et explique que le martelage est nécessaire pour avoir une idée du volume de bois à exploiter. Il confirme que ces arbres sont atteints par la rouille, que leur croissance est terminée et qu'ils doivent être commercialisés avant une vente à perte.

M. Antoine BEAU insiste sur l'impact visuel important que la coupe va entraîner en particulier à Travoisy, avec la présence de la déchetterie et de la zone industrielle. Il s'inquiète des délais administratifs pouvant être très longs entre la coupe et la replantation derrière. Il souhaiterait que l'entreprise SECULA soit impliquée compte-tenu de son agrandissement sous-jacent. Philippe WEMMERT s'inquiète du coût d'exploitation et de la replantation.

Il est confirmé que la prise de cette délibération permettra l'estimation du volume, que les arbres ne seront pas coupés sans l'assurance d'une subvention régionale pour une replantation derrière.

### **4./ DELIBERATION COMPLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL POUR LE SICECO :**

Le premier adjoint rappelle la délibération prise le 03 novembre 2015 validant le projet schéma départemental de coopération intercommunal présenté par le Préfet. Or, nous sommes interpellés par le SICECO, sur les conséquences du schéma sur ce syndicat auquel notre commune adhère.

Le schéma prévoit en effet, la création d'un syndicat unique dont l'objectif serait de gérer l'ensemble des communes ne faisant pas partie du Grand Dijon.

La gestion de la compétence « distribution d'électricité » par le Grand Dijon sur son périmètre, comme le propose Monsieur le Préfet, implique qu'il reste 24 communes issues du SIERT de Plombières les Dijon en dehors de la communauté urbaine du Grand Dijon.

En conséquence et afin que ne subsiste qu'un seul et unique syndicat qui gère la distribution de l'électricité sur tout le Département de la Côte d'Or et hors communauté urbaine, il convient

simplement d'étendre le périmètre du SICECO à ces 24 communes pour atteindre l'objectif de rationalisation visé par Monsieur le Préfet.

Compte-tenu que ces 24 communes représentent 20 393 habitants et une longueur de réseau de 430 kms alors que le SICECO représente 285 622 habitants et 9 500 kms de réseaux, cette solution est la seule et unique qui puisse être acceptée par l'ensemble des communes adhérentes du SICECO.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- complète la délibération prise le 3 novembre.
- En demandant à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-Lès-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du Département de la Côte d'or hors la présence de la communauté urbaine du Grand Dijon.
- Charge M.le maire de transmettre cet avis au Préfet.

#### 5./ NOUVELLES DISPOSITIONS DES CCAS au 01.01.2016 :

Suite à l'adoption de la loi dite NOTRE portant nouvelle organisation territoriale de la République, seules les communes de 1500 habitants et plus conservent l'obligation de créer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ce nouvel article a donc rendu facultatif les CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants et dès les communes ont la possibilité soit

- de fermer leur CCAS.
- De créer un CCAS pour celles qui n'en ont pas
- ou de conserver celui qui existe ;

Après avoir réaffirmé le rôle des CCAS, la volonté communale de le développer, et que Madame Sophie OPREE troisième adjointe, en charge du CCAS ait expliqué la possibilité à envisager à l'avenir avec d'autres communes pour créer un CCAS intercommunal,

le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 contre (pour la fermeture du CCAS pour simplification budgétaire)

- décide de conserver le CCAS qui existe.

#### 6./ DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE:

Nous sommes saisis d'une demande de dérogation scolaire pour la rentrée 2016 concernant un enfant domicilié à Corberon pour lequel les parents souhaitent l'inscription à Vignoles, les grands-parents étant domiciliés dans cette commune. Le premier adjoint rappelle qu'à ce jour aucune participation n'est demandée aux communes extérieures pour scolarisation dans notre RPIS.

Après en avoir débattu, le conseil municipal ne se prononce pas sur la dérogation mais décide de convoquer préalablement la commission du RPI RUFFEY/VIGNOLES pour établir les règles de participation en vue notamment de l'accueil des classes ULIS au 01.01.2016.

#### 7./ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

\*BIBLIOTHEQUE : L'équipe de la bibliothèque souhaite participer à l'opération « coût de contes » en 2016, organisé par le Conseil Départemental et la Médiathèque de Côte d'Or, en 2016, et nous sollicite pour la participation au coût d'environ 180,00€.

Le conseil municipal, donne son accord pour cette participation, la somme sera portée au budget 2016.

\* SPA : Par convention en date du 13 février 2015, la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud a confié à la SPA de Chagny la gestion de la fourrière intercommunale sur l'ensemble de son territoire pour une durée de 3 ans. Cette association assure la capture et la mise en fourrière des animaux errants sur le territoire communautaire.

\*Sophie OPREE rappelle le « Noël à Varennes » le mercredi 16 décembre à 18 heures 30.

La formation « premier secours » aura lieu le samedi 30 janvier 2016 sur la journée, il faut un minimum de 8 participants. La formation sera assurée par les Sauveteurs Nuitons.

Enfin, il est proposé aux enfants, pendant la première semaine des vacances de février, un atelier multimédia, par le biais de l'école des beaux-arts de Beaune qui déplace matériel et encadrant sur la commune. Le coût est de 30€ pour 10 heures de formation soit 5 séances de 2h sur une semaine.

\* Cyril VACHON fait le compte-rendu de la réunion auquel il a assisté sur “le zéro phyto” obligatoire dans les communes au 01 janvier 2017, pour les espaces verts et voirie. Comment y arriver ? Une réflexion est en cours avec la communauté d'agglomération, la commune s'est portée commune test.

- Le dossier de création de l'aire de jeux de Varennes a été déposée pour une demande de subvention au titre de la DETR.

- Le syndicat de rivière s'est réuni ; il n'y a plus de budget en 2015 pour continuer les travaux d'entretien de la ripisylve.

- Les plantations de fleurs à Travoisy auront lieu samedi 05 décembre au calvaire, par la sous-commission « fleurissement ».

\* Patrick SCHWIRTZ fait le compte-rendu des diverses réunions :

- celle concernant l'état d'urgence tenue par le Préfet et auquel le maire a assisté. En plus des effectifs police et gendarmerie 10 personnels militaires sont en renfort sur l'agglomération dijonnaise.

- celle concernant la commission des finances : les dépenses prévues sont tenues .

- celle concernant le chantier d'enfouissement qui avance normalement ; la prochaine réunion de chantier aura lieu le 10 décembre.

- suite aux contrôles électriques réglementaires, quelques réparations sont à faire sur les prises ou les blocs sécurité. La formation de notre agent technique, M. JOMARD, à l'électricité va lui permettre d'effectuer ces travaux.

La parole est ensuite donnée aux conseillers pour réflexion et questions diverses :

Mme Sophie OPREE insiste sur la mise en place de répression concernant la divagation des chiens errants ; malgré les divers articles diffusés dans le Rufféen, les propriétaires ne se soumettent pas à la réglementation et la verbalisation devient nécessaire car nous recueillons régulièrement des témoignages de promeneurs ou d'automobilistes se plaignant de cet état de fait.

Philippe WEMMERT suggère l'installation de minuteries sur l'éclairage du foyer rural ainsi que de robinets « stop eau ».

La mairie sera fermée pendant les fêtes de fin d'année. Jeudi 24 et jeudi 31 (à l'exception de la permanence spécifique de 2 heures pour l'inscription sur les listes électorales le 31 décembre).

La prochaine réunion de la commission des finances aura lieu le lundi 21 décembre et le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 5 Janvier 2016

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45.

